



CONSEIL GENERAL

Type d'intervention Résolution (art. 33 RCG)

1^{er} signataire Zürcher Cédric

Signatures des cosignataires

Cosignataires

Dépôt au nom des groupes

Parti UDC
Parti Les Verts
Parti Libéral Radical / Birbaum Thomas
Parti Socialiste-Centre Gauche / Chervaz Véronique
Parti Démocrate Chrétien / Gollut Emmanuel

Signature du Chef(fe) de groupe

Titre

Mesures techniques pour la sécurité des usagers par rapport à l'AOMC

Texte de l'intervention

Le 15 mars 2017, Le groupe Parti Socialiste-Centre Gauche déposait une interpellation concernant la thématique de la prise de mesures de sécurité pour le tronçon de l'AOMC traversant le village de Collombey, en mode "chemins de fer routiers". Le Conseil Municipal, par la voie de Mickaël Vieux, informait le Conseil Général d'une réponse des TPC qui indiquait qu'une telle prise de mesures était disproportionnée par rapport à la durée limitée dans le temps avant le déplacement de la voie.

Deux ans se sont écoulés depuis cette réponse. Hors selon les dernières informations, il semblerait que le projet de modification du trajet de l'AMOC soit reporté dans le temps. Dès lors, la non réalisation d'une sécurisation de ce tronçon pour raison de temporalité n'a plus de justification.

Conclusion

Nous demandons que le Conseil général exprime son inquiétude par rapport à la période prolongée pendant laquelle des risques d'accident pourraient survenir sur le tracé actuel de l'AOMC dans le village de Collombey et exigeons des autorités et des TPC la réalisation rapide de toutes les mesures destinées à réduire au maximum ce risque en attendant une sécurisation complète.

Collombey-Muraz, le 13 décembre 2019

1^{er} signataire :